



CONTRAT DE SPONSORING

Contrat signé entre :

Le **TENNIS BELLEVILLE-PUYS VARENGEVILLE**, rue du stade, 76 370, Belleville-sur-Mer, présidé par M. Eric Broussin.

Et

La société ,
Présidée par ,
Et représentée légalement par

A la date du
Contrat valable jusqu'au

Par le biais de ce contrat, la société s'engage à verser au **TENNIS BELLEVILLE-PUYS VARENGEVILLE**, la somme de €.

En contrepartie, le **TENNIS BELLEVILLE-PUYS VARENGEVILLE** s'engage à (mentions inutiles à rayer) :

- vous inviter lors de la réunion annuelle des partenaires du TBPV.
- faire figurer le nom de votre entreprise en format A4 sur le panneau des partenaires du TBPV.
- faire figurer le nom de votre entreprise dans la rubrique "les partenaires du TBPV" du site internet du club.
- vous laisser exposer des tracts et des cartes publicitaires de votre entreprise sur chacun de nos trois sites.
- vous offrir "carte 10h" (valeur €) pour que vous, vos proches ou vos clients puissiez jouer sur nos installations.
- afficher un visuel (que vous nous fournirez) lors de chacune de nos nombreuses manifestations.
- afficher un visuel (que vous nous fournirez) à l'année sur nos installations.
- publicité de votre enseigne avec liens direct vers votre site sur chaque mail envoyé à toute notre base de données (500 destinataires).

Pour la société :

Pour le TENNIS BELLEVILLE-PUYS VARENGEVILLE :